



COMMUNE DE WIZERNES

Département du Pas-de-Calais

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le treize avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de WIZERNES, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Dominique LANOY, Maire. Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis par voie dématérialisée aux conseillers municipaux le 9 avril 2026. La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site de la Mairie le 9 avril 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 23
Présents : 23
Votants : 23

VOTE :

A L'UNANIMITÉ
Pour : 21
Contre : 00
Abstentions : 2

TRANSMIS EN SOUS-

PREFECTURE LE :
16/04/2026

PUBLIÉ LE :

17/04/2026

Etai~~ent~~ présents : M. Dominique LANOY, Mme Christelle SOULIEZ, M. Clément HERMANT, Mme Christine BOUTOILLE, M. Jean-Jacques VERHAEGHE, Mme Marie-Paule LHERMITTE, M. Alexandre GOUDEFROYE, Mme Nadège NIBERT, M. William HEULLE, M. David VIVIER, Mme Alexandra AMBRE, M. Vincent DEMARTHE, Mme Martine LAMBERT, M. Mickaël CARRÉ, Mme Sabine LHEUREUX, Mme Christine LEFEBVRE, M. Jérémy DANNEL, Mme Maryline DENIS, M. Jacques CONSEIL, M. Laurent BRUNET, M. Jérémie DIEVAL, Mme Ingrid DECLERCQ, Camille VASSEUR.

Secrétaire de séance : M. Clément HERMANT

D2026-32 : DESIGNATION DU CORRESPONDANT DEFENSE

Rapporteur : Monsieur le Maire

Afin de renforcer le lien entre la Nation et les forces armées, il a été institué, dans chaque commune, un « correspondant défense » désigné parmi les membres du conseil municipal.

Ce conseiller a vocation à être l'interlocuteur privilégié des autorités militaires. À ce titre, il reçoit une information régulière et assure un rôle de relais de proximité auprès de la population.

Il appartient au Conseil Municipal de procéder à la désignation de son représentant.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de :

- **DÉSIGNER** Monsieur Jérémy DANNEL en qualité de « correspondant défense » de la commune.

**A l'unanimité
2 abstentions**

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Le Maire,



Dominique LANOY